

Les Voyageurs du Soir  
Saint Exupéry : pilote écrivain ou écrivain pilote ?  
Les débuts de l'aéropostale

Soirée lectures  
Bibliothèque de Réaumur  
VENDREDI 13 MARS - 20h30

Avec l'aimable participation des diseuses

Entrée libre

**Soirée pour adultes,  
gratuite et  
sans réservation.**

### Flash Info



**Horaires  
d'ouverture de la Mairie  
du lundi au jeudi  
de 9h30 à 12h15 et le  
vendredi de 14h à 18h.**



**Horaires d'ouverture  
de l'Agence Postale  
Communale**

**du lundi au vendredi :  
13h45 - 16h30  
et le mercredi :  
10h30 - 12h  
13h45 - 16h30**



### Edito

## Soirée « Voyageurs du soir » le vendredi 13 mars à 20h30 à la bibliothèque

La bibliothèque de Réaumur essaie de satisfaire la curiosité des lecteurs aux goûts variés, amateurs de B.D., de polars, de romans, de documents. Que vous appréciez la lecture en version papier, ou bien avec des liseuses, les bénévoles sont présentes 3 jours par semaine pour vous conseiller. Les enfants de l'école sont accueillis une fois par mois. Et, les bébés lecteurs ne sont pas oubliés avec aussi un temps mensuel consacré à l'éveil avec de courtes histoires, des chants et des comptines.

Mais la bibliothèque c'est aussi des animations à thème. Pour cette année, la bibliothèque de Réaumur, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges vous proposent une soirée lectures et échanges sur le thème « *Saint Exupéry écrivain pilote ou pilote écrivain : les débuts de l'aéropostale* ».

Venez découvrir les textes de Saint Exupéry lus à voix haute par les bénévoles de la bibliothèque et par les Diseuses d'Arts Métiss', deux expositions l'une sur Saint Exupéry et l'autre sur l'aéropostale seront visibles pendant et après cette soirée. Intervention d'un bénévole de l'association d'aéromodélisme club Pouzaugais. Des livres sur ce thème seront à disposition à la bibliothèque !

N'hésitez pas à franchir les portes de la bibliothèque :

- Le mercredi de 10h30 à 12h00
- Le vendredi de 16h30 à 17h30
- Le samedi de 10h30 à 12h00



**Responsables d'associations**, si vous souhaitez faire passer un article dans le prochain Echo à paraître en mars 2020, faites parvenir votre texte à la Mairie avant le 2 mars 2020.

Les annonces commerciales peuvent être distribuées avec l'Echo mais ne seront pas intégrées au texte.

**Nous remercions tous les bénévoles qui distribuent cet Echo dans la commune et les villages limitrophes.**

## Infos Municipales

### ↳ Vendée Numérique

Les travaux pour la fibre optique nécessitent une intervention sur le domaine privé de la commune. Afin d'autoriser cette intervention et de fixer les conditions d'occupation temporaire du domaine privé, il convient de signer une convention avec le prestataire, Vendée Numérique.

### ↳ APEL de Réaumur

Il est de coutume de subventionner l'achat de livres pour les élèves entrants au collège. Les élus reconduisent le montant de la subvention de l'année 2019 pour l'année 2020, à savoir 20 € par élève quittant le primaire. La subvention versée s'élève donc à 200,00 €, pour les 10 enfants.

### ↳ Subventions pour l'année 2020

Une subvention de 30 € par élève pour l'année 2020 est accordée, au vu des demandes présentées par les établissements d'apprentissage à ce jour et pour celles à venir.

A ce jour, les demandes sont les suivantes :

- MFR (Chantonay) 30 €
- AFORBAT (La Roche-sur-Yon) 30 €
- MFR (Vouvant) 30 €
- MFR - IREO (Les Herbiers) 30 €
- BTP-CFA (Saint-Herblain) 30 €
- IREO (Saint-Fulgent) 60 €

### ↳ Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP)

La commune a déposé un programme AD'AP. Celui-ci porte sur la mise en accessibilité, sur 2 périodes de 3 ans, de 8 établissements recevant du public (ERP) et de 2 installations. Conformément à la décision de la préfecture il convient de faire un point à mi-parcours des travaux réalisés.

### ↳ Voirie communale – Tableau de classement des voies communales

Le tableau de classement des voies communales n'a pas été revu depuis novembre 2016. Il convient de le mettre à jour avec les valeurs suivantes :

- voies communales à caractère de voirie communale hors agglomération : 30.322 kms
- voies communales à caractère de rues : 4.870 kms.

### ↳ C.C.A.S

Lors de la réunion du 10 février le compte administratif de la MARPA 2019 a été voté. Les excédents de la MARPA 2019 ont été intégrés au budget primitif 2020 du C.C.A.S.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. a voté le budget primitif 2020 à l'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	24 801,39 €
<b>Investissement</b>	72 857,56 €

## Prochaines réunions

- **Commission finances,**

**Mardi 18 février 2020 à 20h, à la salle Ferchault**

- **Conseil Municipal,**

**Lundi 2 mars 2020 à 19h, à la mairie**

## Infos Plus

### ❖ INSEE

Entre février et avril 2020, l'Insee réalise **une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé des individus. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee prendra contact pour obtenir un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

### ❖ Détention de porc ou sanglier : déclaration obligatoire

Tout éleveur porcin est tenu de se déclarer auprès de l'EDE (établissement départemental de l'élevage) de la Vendée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, **les particuliers qui détiennent un porc ou un sanglier pour leur consommation personnelle ou en tant qu'animal de compagnie sont soumis à la même obligation.**

Cette nouvelle mesure a pour objectif de garantir la traçabilité des animaux, information indispensable et primordiale pour lutter efficacement contre les maladies animales et plus particulièrement contre la peste porcine africaine.

**DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS**  
**DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA**

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'homme mais avec de graves conséquences pour le santé des animaux et l'économie de la filière porcine. La PPA a été déclarée éliminée en France et est confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et ceux qui ont consommé ou manipulé ces animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer, nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

- 1. DÉCLARER VOS ANIMAUX**  
Tous détenteurs de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou de chasse) doivent déclarer la présence de ces animaux à l'EDE.  
La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 an pour les sangliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La déclaration est à faire auprès de l'EDE (établissement de l'élevage) [11.31.36.84.00](http://11.31.36.84.00)
- 2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES**  
- Ne pas transporter, par vos porcs ou sangliers avec des boîtes propres et les autres déchets de cuisine.  
- Empêcher tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (collines aux normales, murs, sites de lâchers...).  
- Interdire l'accès de porcs ou sangliers à une zone infectée.  
- Tout contact avec matière contaminée et des boîtes propres et les autres déchets de cuisine.  
- Empêcher tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact direct ou indirect avec des porcs ou sangliers infectés ou suspectés d'être infectés.  
- Éviter de chasser dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.  
- Pour les élevages commerciaux, contactez le vétérinaire départemental agréé pour la peste porcine africaine (Vétérinaire, CP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'Agriculture).
- 3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE**  
Signe d'alerte : fièvre et des lésions ulcéreuses, conjonctivite ou des plaques nécrotiques sur les oreilles et l'abdomen.  
- Contactez votre vétérinaire au plus vite.

[agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agri-pour-prevenir](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agri-pour-prevenir)  
[www.platforme-esa.fr](http://www.platforme-esa.fr)

## Coordonnées de l'EDE :

Établissement départemental de l'élevage de la Vendée

21 Boulevard Réaumur, 85000 La Roche-sur-Yon  
Tél. 02 51 36 84 00

Du lundi au jeudi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le vendredi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

## ❖ Recensement de la population

Le recensement de la population de Réaumur s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2020. Les deux agents recenseurs, Monique PAILLAT et Louïsette GUINAUDEAU ont sillonné les rues et chemins de la commune pendant 4 semaines. Grâce à leur persévérance et à l'accueil qui leur a été réservé, le recensement s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Le Maire tient à remercier les habitants de la commune qui ont réservé un bon accueil aux agents recenseurs. Il s'est avéré en outre qu'une majorité d'habitants (79,3 %) se sont déclarés à l'aide de l'outil internet. Le prochain recensement aura lieu en 2025.



## ❖ Marianne du Civisme

A l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, l'Association Vendéenne des Anciens Maires, en partenariat avec l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée relance **l'opération « la Marianne du Civisme »**.



Le principe de cette opération est de distinguer et récompenser, dans chaque département et par catégories d'électeurs, les communes ayant obtenu le meilleur taux de participation électorale. Cette association souhaite ainsi contribuer au civisme, dans la mesure où l'acte de voter en constitue un élément essentiel. Vous êtes invités à vous rendre nombreux aux urnes lors de ces prochains scrutins, par devoir civique, et pour permettre à notre commune de figurer en bonne place dans le palmarès qui sera établi...



## ❖ Manoir des Sciences

Le programme des vacances d'hiver

**Du 9 février au 8 mars** : tous les jours sauf le samedi de 14h à 18h

**Mercredis 19, 26 février et 4 mars** :

**Eclairs de génie** (enfant).

*Spectacle de curiosités au siècle des Lumières, l'électricité statique, phénomène entre magie et science pour les participants, séduit toujours. Venez pratiquer des expériences surprenantes.*

**Horaires** : 15 h – 17 h

**Sur réservation** : 02.51.57.99.46

**Tarif** : 5 € (enfant 6 - 12 ans)



## Assoc' Info

### ❖ Réau'festif

Comme vous le savez tous l'association Réau'festif loue du matériel pour vos soirées, manifestations et autres...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour de meilleures conditions de livraison et d'organisation, de nouvelles modalités ont été mises en place, à savoir :

- un **chèque de caution** sera demandé à chaque enlèvement, pour tout le monde, tant pour les particuliers que les associations.

1000 € pour les grandes baraques

500 € pour les bancs/tables et petites baraques.

Pour le petit matériel (fourchettes, verres ...) toute casse **non déclarée** sera facturée.

- un **jour et une heure d'enlèvement** avec un membre de l'association Réau'Festif sont mis en place à savoir : le jeudi entre 18h30 et 19h30 pour le départ et le dimanche de 18h30 à 19h30 pour le retour. Vous pourrez vous arranger avec le membre d'astreinte pour les heures de départ et de retour.

Il n'y aura plus de prêt de clés.

Pour les weekends fériés, les jours et heures d'astreintes seront modifiés.

- le prêt est effectif pour 3 jours max (si vous empruntez le jeudi soir, nous comptons à partir du vendredi et votre retour devra s'effectuer le dimanche obligatoirement).

Voici le numéro à joindre pour les locations :

M. Frankie BRIGEON 06 74 71 68 10

Les membres de Réau'Festif vous souhaitent une belle année festive et vous rappellent la date du **16 mai** prochain pour sa nouvelle édition du "Bœuf à la broche".

<https://www.helloasso.com/associations/reau-festif/evenements/boeuf-a-la-broche-1>

## A vos agendas

### Février

#### → Village du Ciel

**Vend. 14**, 21h, Thème « Orion »

**Vend. 28**, 21h, soirée du club,  
Manoir des Sciences,  
Observation gratuite et ouverte à tout le monde

#### → Les Anciens Combattants,

**Dim. 23**, 11h, Assemblée générale, salle Ferchault

#### → Don du sang

**Vend. 28**, de 15h30 à 19h30, salle Emile Robert à  
POUZAUGES

### Mars

#### → Les Galoches Réaumuroises

**Mar. 3**, Le Boupère, départ place de l'Eglise

**Mar. 17**, La Tardière, départ parking du foot

**Mar. 31**, St Amand/Sèvres, départ du stade

#### → Don du sang

**Mar. 3**, de 15h30 à 19h30, salle Polyvalente au  
TALLUD SAINTE GEMME

#### → Club de l'amitié

**Mer. 4**, 13h30, concours de belote, salle Ferchault

#### → Elections municipales

**Dim. 15 et Dim. 22**, de 8h à 18h, salle Ferchault

#### → Le P'tit Théâtre Ferchault de Réaumur

**Sam. 7, 14 et 21** à 20h30

**Dim. 8 et 15** à 14h30

**Vend. 20** à 20h30, salle Jeanne d'Arc

#### → La chasse St Hubert

**Dim. 28**, Pêche à la truite, de 7h30 à 14h, étang  
de la Guindremerie

#### → Village du Ciel

**Vend. 13**, 21h, Thème « Les Gémeaux »

**Vend. 27**, 21h soirée du club,  
Manoir des Sciences,  
Observation gratuite et ouverte à tout le monde

### Avril

#### → Les Anciens Combattants,

**Sam. 4**, 13h30, concours de belote, salle Ferchault

#### → F.M.H.

**Sam. 11** 13h30, concours de belote, salle Ferchault

#### → Les Galoches Réaumuroises

**Mar. 14**, Cerizay, départ place de l'Eglise

**Mar. 28**, 8h30, Bressuire

#### → CARéa

**Sam. 18 et Dim. 19**, Fête du Chocolat

#### → Don du sang

**Jeu. 30**, de 10h à 13h, salle Emile Robert à  
POUZAUGES

#### → Village du Ciel

**Vend. 10**, 21h, Thème « Le petit chien »

**Vend. 24**, 21h soirée du club,  
Manoir des Sciences,  
Observation gratuite et ouverte à tout le monde

## La chronique de février ...

L'association don du sang, regroupe les 10 communes de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges avec pour chaque commune un ou plusieurs responsables. Elle a pour but de promouvoir le don du sang et pour ce faire est chargée d'organiser dans le courant de l'année 10 collectes.

À l'occasion de l'assemblée générale des donneurs de sang du Pays de Pouzauges, 40 donneurs ont été récompensés pour leur fidélité. Parmi eux, deux sont originaires de notre commune, Messieurs Pascal PAILLAT et Patrick RAINEREAU ont été mis à l'honneur, pour 100 dons.

Vous pouvez obtenir des informations sur le don du sang ou sur les dates et lieux de collectes dans le département, en vous connectant sur le site internet : <http://www.dondusang.net>

## Don du sang



Les diplômés de l'année chez les donneurs de sang, bénévoles du Pays de Pouzauges